

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 28 septembre 2023

**Rapporteur :
Monsieur Jean-Paul COZIEN**

N° 11

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 06/10/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/10/2023 (accusé de réception du 06/10/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics pour l'année 2022 - rapport de la présidente sur le service de l'eau et de l'assainissement

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L.2224-5 et D.2224-1, la présidente présente au conseil communautaire un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau, de l'assainissement collectif et non collectif.

Le rapport rédigé dans le cadre de la réglementation en vigueur, porte sur l'année 2022.

Le rapport reprend, en application du décret N° 2015-1827 du 30 décembre 2015, les indicateurs techniques et financiers pour l'année 2022 pour le service de l'eau, de l'assainissement collectif et non collectif.

Les principaux éléments sont repris ci-dessous.

I. LE SERVICE DE L'EAU POTABLE

La gestion de l'eau potable est assurée en fonction des différentes communes, soit au travers de contrats de délégation de service public, soit en régie, avec du personnel communautaire.

La distribution de l'eau potable des villes de Quimper et d'Ergué-Gabéric est assurée par la société VEOLIA EAU au travers de deux contrats d'affermage.

La production de l'eau potable pour les communes de Quimper et d'Ergué-Gabéric est assurée via un contrat de prestation de service avec la société VEOLIA EAU.

La production et la distribution de l'eau potable pour les villes de Locronan et Pluguffan, sont assurées par la société VEOLIA EAU au travers de deux contrats d'affermage.

La production et la distribution de l'eau potable pour la ville de Plomelin sont assurées par la société SAUR au travers d'un contrat d'affermage.

La production et la distribution de l'eau potable pour les communes de Guengat, Plonéis et Plogonnec sont assurées par la société SAUR au travers d'un contrat d'affermage.

Quimper Bretagne Occidentale conserve la propriété du réseau, des ouvrages associés et des usines de production, assure le renouvellement des canalisations du génie-civil et la modernisation des usines de production.

Le service de production et de distribution est assuré par une régie communautaire sur les communes de Briec, Edern, Langolen, Landudal et la commune de Quéménéven.

Les éléments de l'année 2022 sont les suivants :

- 51 488 abonnés (51 322 abonnés en 2021 soit une hausse de 0,34 %) ;
- rendement primaire du réseau – volume vendu sur volume mis en distribution : 85,62 % (86,21 % en 2021 soit une légère baisse liée aux achats d'eau sur les réseaux les moins performants) ;
- la majeure partie de la production d'eau potable provient des 11 unités de production du territoire et le reste provient du Syndicat Mixte de l'Aulne ;
- le stockage de l'eau potable est assuré par 31 réservoirs ;
- longueur totale des réseaux est de 1 518,96 km de réseau hors branchements pour 1 523,04 km en 2021 ; Cette diminution correspond à des restructurations dans le cadre d'opérations de renouvellement du patrimoine afin d'optimiser la performance des réseaux ;
- 11 unités de traitement assurent la production de l'eau potable sur le territoire : 5 029 782 m³ ont été produits sur l'année 2022 les volumes sont en baisse de 2,83 % par rapport à l'année 2021 (5 180 607 m³) du fait de l'arrêt temporaire de l'unité de production de Trohéir pour des travaux de modernisation du système de distribution général du réseau et du recours massif à l'achat d'eau du syndicat mixte de l'Aulne durant la période de la sécheresse estivale ;
- volume consommé : 5 522 289 m³ soit une consommation moyenne de 107,30 m³/an/abonné contre 108,54 m³/an/abonné l'année dernière soit une diminution de 1,14 % ;
- l'indice linéaire de perte de 1,50 m³/km/jour en 2022 contre 1,44 m³/km/jour en 2021 ;

- le montant des travaux réalisés s'élève à 1 837 519,27 € TTC contre 2 404 712,41€ TTC en 2021 ;
- pour l'année 2022, 69 interruptions de service non programmées ont été dénombrées (85 en 2021). Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées est donc de 1,34 interventions / 1000 abonnés.

II. LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Concernant l'assainissement collectif, sur les communes de Quimper, Ergué-Gabéric, Guengat, Plogonnec, Plomelin, Plonéis, Pluguffan et Locronan, le service d'assainissement est assuré au travers de deux contrats d'affermage (un contrat pour la ville de Quimper et un second pour les autres communes) avec la société SAUR.

Dans le cadre des contrats d'affermage, le fermier assure le bon fonctionnement du service d'assainissement. Il a la charge de l'entretien du réseau et certaines tâches de renouvellement sur les matériels tournants, les équipements électromécaniques et les branchements. Il assure l'ensemble des relations avec la clientèle (demandes de branchement, réclamations ...).

La collectivité conserve la propriété du réseau et des unités de traitement et assure le renouvellement des canalisations et du génie civil, les extensions de son réseau et la modernisation des stations d'épuration.

En parallèle à ces délégations, le service d'assainissement collectif est assuré par une régie communautaire sur les communes de Briec, Edern, Landrévarzec, Landudal, et la commune de Quéménéven. Il convient de noter que la commune de Langolen ne dispose pas de réseau d'assainissement collectif.

Les éléments de l'année 2022 sont les suivants :

- 41 685 abonnés sont raccordés à l'assainissement collectif alors qu'en 2021, il n'y avait que 40 533 abonnés soit une augmentation de 2,79% ;
- 596,16 km de réseau hors branchements sur le territoire communautaire dont 76,2 km sur la zone en régie ;
- 130 postes de refoulement dont 31 sur le secteur en régie ;
- 7 stations d'épurations, 5 boues activées et 2 équipées de filtre planté de roseaux, traitent les eaux usées collectées ;
- en 2022, 6 420 542 kWh ont été injectés sur le réseau de gaz naturel de GRDF alors qu'en 2021, la production n'était que de 5 232 007 kWh ;
- Quimper Bretagne Occidentale poursuit l'opération de contrôle de l'ensemble des branchements au réseau collectif d'eaux usées. L'objectif de ces contrôles est double :

- ils permettent de vérifier que l'ensemble des eaux usées d'un logement est dirigé vers le réseau d'assainissement, et non vers le réseau pluvial, ce qui génèrerait un rejet direct donc une pollution du milieu récepteur ;
- et inversement, que les eaux pluviales des toitures de l'habitation sont dirigées vers le réseau pluvial et non vers le réseau d'eaux usées. Ce qui a pour conséquence de surcharger les postes de relèvement et les unités de traitement.
- les volumes facturés sont de 5 593 816 m³ dont 1 902 364 m³ liés aux activités industrielles avec 37 conventions signées contre 5 554 305 m³ en 2021 soit une augmentation de 0,71% ;
- les boues de la station de traitement des eaux usées du Corniguel ont été incinérées par le SIDEPAQ à Briec (7 942 tonnes traitées) et ont été valorisées en épandage agricole (1 400 tonnes) et en compost (2 943 tonnes traités) ;
- le montant des travaux réalisés s'élève à 2 533 059,03 € TTC contre 2 966 117,61 € TTC en 2021 ;
- enfin, concernant les possibilités offertes par la loi Oudin, Quimper Bretagne Occidentale a poursuivi sa politique de solidarités internationales et a aidé l'association Breizh Solidarité Maasaï pour un montant de 4 200 €, l'association PAE TOGO pour 10 000 € et l'association « Un ruche, un enfant » pour un montant de 1 500 €.

III. LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le SPANC a pour mission le contrôle de conception de l'assainissement individuel, le contrôle de réalisation des travaux et le contrôle de bon fonctionnement. Ce service est assuré sur l'ensemble du territoire de QBO par du personnel communautaire.

Le service a procédé à 924 contrôles sur l'année 2022 dont 276 contrôles de bon fonctionnement. Le faible volume de contrôle de bon fonctionnement au regard du volume global des contrôles réalisés s'explique par les contraintes liées à la mise en place de la nouvelle politique de gestion du service sur le territoire et les difficultés de déploiement du nouveau logiciel métier associé.

Tous les rapports ont été soumis pour examen à la commission consultative des services publics locaux réunie le 30 août 2023.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'émettre un avis favorable sur le rapport 2022 de la présidente de Quimper Bretagne Occidentale sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif.

En l'application de l'article D.2224-3 du CGCT, le conseil municipal de chaque commune membre de Quimper Bretagne Occidentale sera destinataire de ce rapport.